

JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Été 2009

Dossier : Budget et finances locales



À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

Mairie du Touvet

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30.

Adresse mail : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.

38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Une permanence trimestrielle, affichée à la mairie, se tient au Touvet. Georges Bescher reçoit également sur rendez-vous, soit à la mairie du Touvet le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant Héléne Robert Michon au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.

Le relais d'assistantes maternelles,

responsable Bénédicte Soulé-Nan, au 04 76 92 37 66.

La halte-garderie, responsable Patricia Heuraux, au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavane au 04 76 08 53 97

Philippe Benone, directeur des services techniques, peut être joint au 04 76 92 38 29.

Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmidt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

Depuis décembre 2007, l'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires : vous pouvez vous renseigner au 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 GRENOBLE - Tél. 04 76 53 37 30.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère, à la communauté de communes du Haut Grésivaudan : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait tous les jours sur rendez-vous.

Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre social de Goncelin au 04 76 71 80 11

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Monsieur Alain Bouvier

le mercredi de 11h00 à 11h45 à la mairie

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

Les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 06 80 67 78 69)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale

Mme Corinne étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corine Fondart peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 71 73 31.

Le bureau est situé au-dessus du Relais d'assistantes maternelles, avenue Fernand-Gras.

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Les samedis 18 avril, 16 mai, et 20 juin, de 9h00 à 11h00

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice, Mairie de Goncelin
M. Aubert : 06 67 23 20 62, sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 14h15 à 17h15.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au Siciomg, Tél. 04 76 08 03 03.

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi de 8h00 à 12h00

• le mercredi de 14h00 à 18h00

• le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Feux de végétaux

Après divers arrêtés de la Préfecture, la réglementation sur les feux autorise désormais le brûlage de végétaux et/ou de broussailles uniquement en ce qui concerne les particuliers et uniquement hors agglomération au sens du code de la route.

SE DÉPLACER

En autocar : www.vfd.fr ou www.transisere.fr (les lignes 606, 602, 611, Express Voiron-Grenoble-Crolles.

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société Citeos gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au numéro vert gratuit 0 800 609 490, en indiquant le numéro figurant sur le poteau. Un signallement à la mairie nous aide aussi à garantir le bon entretien de cet éclairage : alors n'hésitez pas !

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18 - SAMU : 15.

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42.

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15.

• EDF N° Azur@ : 0 810 333 338.

• GDF : 04 76 49 50 51 - Véolia : 04 76 61 39 00.

Édito



Madame, mademoiselle, monsieur;

Pas un jour ne passe sans que l'actualité nous rappelle la crise ; crise financière si abstraite, crise économique si réelle, crise morale si évidente, dont le prolongement social est forcément dramatique. Et tous les jours nous mesurons l'obligation de partager avec les autres des solidarités renouvelées dans le temps et dans l'espace.

Solidarité au quotidien avec les habitants du Touvet qui connaissent le chômage et la précarité, dans une vallée loin d'être épargnée par le ralentissement économique, et qui a amené le conseil municipal dans ce contexte de fortes tensions sur le pouvoir d'achat à maintenir inchangées les parts communales des impôts locaux et du prix de l'eau.

Solidarité dans le temps avec un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) revivifié depuis un an, qui bénéficie du budget nécessaire à la mise en œuvre d'actions concrètes et pérennes, dont ce journal vous rend compte dans son dossier.

Solidarité d'un budget 2009 qui engage l'avenir en soutenant l'activité économique locale, avec la réfection du bâtiment de l'ancienne gare, la réhabilitation des services techniques, la sécurisation de la traversée de la Frette.

Solidarité territoriale enfin qui nous conduit à lier notre destin à celui de 48 autres communes pour former la grande intercommunalité du Grésivaudan, et vous permettre de bénéficier de services plus nombreux et plus cohérents.

Une commune ne peut pas tout toute seule et c'est collectivement qu'il nous faut réussir pour n'oublier personne. Vous pouvez compter sur la volonté de notre équipe, dont je veux saluer ici la cohésion et le travail accompli en un an.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratiquePage	2
ÉditorialPage	3
Budget et Finances localesPages	4 à 7
TravauxPages	8 à 11
Conseils MunicipauxPages	12 à 15
Panorama institutionnelPages	16 à 17
Vie de la CommunePages	18 à 26
EnvironnementPages	27 à 29
Petites AnnoncesPages	30 à 31
Regards surPage	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Claude Boullier, Véronique Cartier, Daniel Christiaen, Christine Micheloni, Franck Minair, Pascale Weill

Photos : Bénédicte Bescher, Magali Chatain, Victor Cretu, Daniel Christiaen, Véronique Grand, Bertrand Jegou, Sonia Mamy, Annie Moreau, Jean-Yves Moussy, Andreas Nijenhuis, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX **Maquettage** : Mairie du Touvet

Imprimerie : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Compte administratif 2008 et budget 2009 : des options claires pour honorer nos engagements

La construction d'un budget obéit à une règle simple : maîtriser les charges de fonctionnement pour permettre les investissements communaux. Depuis mars 2008, compte tenu du taux d'endettement de la commune, nous nous attachons à pratiquer une gestion rigoureuse pour développer les services qui font votre vie de tous les jours et mener à bien les grands projets d'aménagement du Touvet.

Voici nos orientations majeures en quelques lignes :

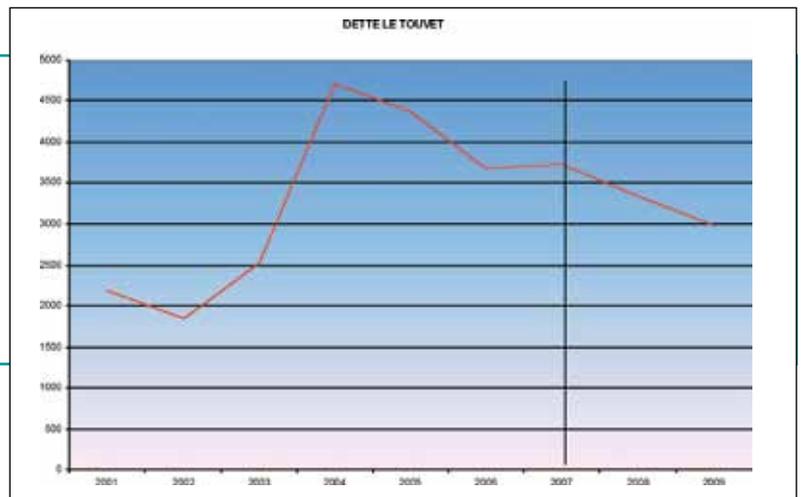
Pas d'augmentation des taxes et des impôts locaux

Afin de ne pas alourdir la fiscalité locale et de préserver le pouvoir d'achat des Touvetains, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts, ni le prix de l'eau sur lequel la commune perçoit une taxe. Les équilibres de l'année 2009 doivent donc être préservés en s'appuyant sur une véritable politique d'achats avec une renégociation systématique des contrats et des marchés, en pariant sur nos ressources internes avec une « réinternalisation » de nos services chaque fois que cela est possible.

Un endettement en diminution

Afin de retrouver un niveau d'endettement compatible avec la capacité de remboursement de la commune, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la diminution de la dette de la commune en 2009 et de ne pas contracter de nouveaux emprunts.

Cette dette passera ainsi de 3,7 millions d'euros fin 2007 à 2,9 millions d'euros fin 2009. La commune devrait retrouver une capacité d'emprunt vers 2011.



Évolution de la dette de la commune du Touvet (2001-2009, en milliers d'euros)

Des projets financés

De nombreux projets doivent être lancés en 2009. Le Conseil Municipal a décidé de les financer en faisant jouer la solidarité dans le village. Ainsi, 80 000 € pour la réfection de l'école maternelle devraient permettre la réouverture en toute sécurité de la classe Manque, fermée depuis 1 an et la sécurisation, on l'espère, définitive de l'ensemble du bâtiment.

La réfection du bâtiment de l'Ancien Tram en 2009 pour un coût de 30 000 € doit donner aux associations qui y sont logées de meilleures conditions d'exercice de leurs activités dans des locaux rénovés, tout en réduisant notre facture énergétique.

Le déménagement des services techniques dans un nouveau bâtiment (110 000 € budgétés en 2009) bénéficiera à nos équipes, pour travailler dans des conditions acceptables, au regard des règles élémentaires de sécurité. Des associations, dont le Comité des Fêtes et le Secours Mutuel, pourront alors réinvestir cet ancien local, plus adapté que celui qu'ils utilisent actuellement.

La première phase de la réimplantation de la Poste, pour pérenniser et améliorer l'activité de ce service public dans le village, si elle accepte de déménager dans un autre lieu, sera réalisée. Le bâtiment de l'angle de la Place de l'École, dit plus récemment « du Pont des Arts », sera détruit à l'automne 2009, pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment (50 000 € nets de subventions, fonds de concours et aides diverses). L'option a été prise de s'assurer que chaque projet puisse répondre à plusieurs opportunités. Ainsi, ce bâtiment accueillant soit une nouvelle Poste soit des locaux commerciaux en rez-de-chaussée, comportera à l'étage 6 à 8 logements sociaux. Cette construction doit en plus être un bâtiment à basse consommation énergétique (BBC), la qualité de vie durable au Touvet est une priorité.

Enfin, pour sécuriser et améliorer la qualité de la circulation, des travaux importants de réaménagement seront réalisés au passage de la Frette (220 000 €).

Des projets financés (suite)



Projet	Coût brut (en milliers d'Euros)	Subvention (en milliers d'Euros)	Coût net (en milliers d'Euros)
La Frette	220	140	80
École maternelle	80	13	67
Ancien Tram (fenêtres)	30	0	30
Cuisine Halte Garderie	10	0	10
Bâtiment Services Techniques	110	22	88
Sol École Primaire	2	0	2
La Poste (Phase 1 : démolition)	110	60	50
Étude Entrée Zone	10	0	10
Acquisition Foncière	15	0	15
Ordinateur Grappaloups	1	0	1
Divers Services Techniques	50	0	50
Total	638	235	403



La mise en place de la station UMT (Unité Mobile de Traitement)

L'année 2009, avec la mise en place d'une station de pompage et de déferrisation d'eau, ré-engagera une capacité à délivrer des permis de construire, ce dont la commune manque cruellement depuis de nombreuses années. La station présente un coût de 200 000 €, contre 600 000 € envisagés deux ans plus tôt. La réaffectation de la différence se fera sur des projets importants à court terme : la suppression des branchements en plomb du réseau d'eau de la commune, l'optimisation de ce réseau par la recherche et la résorption de fuites, (car sur 100 litres envoyés dans le réseau, 40 litres se perdent dans des fuites...), et la sécurisation incendie de certains secteurs du Touvet qui en sont dépourvus (Montabon, la Haute Frette).

Le Grésivaudan, communauté de communes

La commune du Touvet a intégré, le 1er janvier 2009, la Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG). Du point de vue des taxes, certains changements interviennent cette année. Ainsi, la taxe professionnelle ne sera plus perçue par la commune, mais sera versée par les entreprises du Touvet à la CCG. Le taux de TP est maintenant le même pour l'ensemble des 49 communes (TPU : Taxe Professionnelle Unifiée), soit 16%, alors qu'il était de 22,47% (part communale + CIAGE) jusqu'en 2008.

L'entrée du Touvet dans la communauté de communes va ainsi profiter aux entreprises du Touvet, qui voient leur montant de taxe professionnelle diminuer. Dans le même temps, la CCG versera une compensation à la commune « comme si » les anciens taux étaient maintenus, et ce pendant six années. Les entreprises versent moins, la commune récupère autant, voilà une opération profitable pour Le Touvet !

Les 3 taxes versées par les habitants (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti) ne varient pas. La part qui était versée à la CIAGE (surtaxe) sera intégrée dans le taux communal. Néanmoins, cela ne constitue pas une ressource supplémentaire pour la commune. La CCG tient compte de l'intégration de ce taux en déduisant le montant de la compensation versée à la commune. L'entrée dans la CCG ne modifie donc pas les montants payés par les habitants ni perçus par la commune.



L'intégration des Grappaloups



Les Grappaloups

La décision de réintégrer les Grappaloups en tant que structure communale induit des modifications dans le budget.

L'intégralité des coûts et des rentrées des Grappaloups est désormais intégrée dans le budget de la commune, alors qu'elle n'apparaissait que dans une ligne de subvention auparavant.

Cette intégration va augmenter la masse salariale de la commune des salaires des employés des Grappaloups, désormais personnels de la commune, et des salaires des animateurs.

Mais les recettes équilibrant les dépenses, l'intégration des Grappaloups se fait sans coût supplémentaire pour la commune.

6 Une vraie place pour le CCAS

Le CCAS prend toute sa place ! La contribution versée par la commune au CCAS a été augmentée jusqu'à 50 000 €, afin de pouvoir permettre à cette instance de remplir pleinement son rôle.

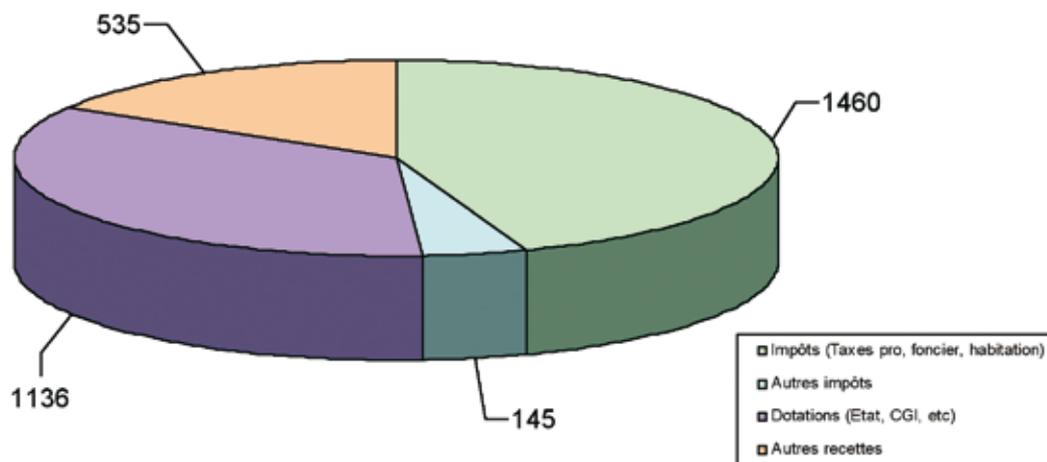
La situation économique actuelle prouve, s'il en était déjà besoin, que l'action sociale communale nécessite une attention soutenue, et demande des moyens pour aider les plus démunis.

Le portage des repas aux personnes âgées relève désormais du CCAS.

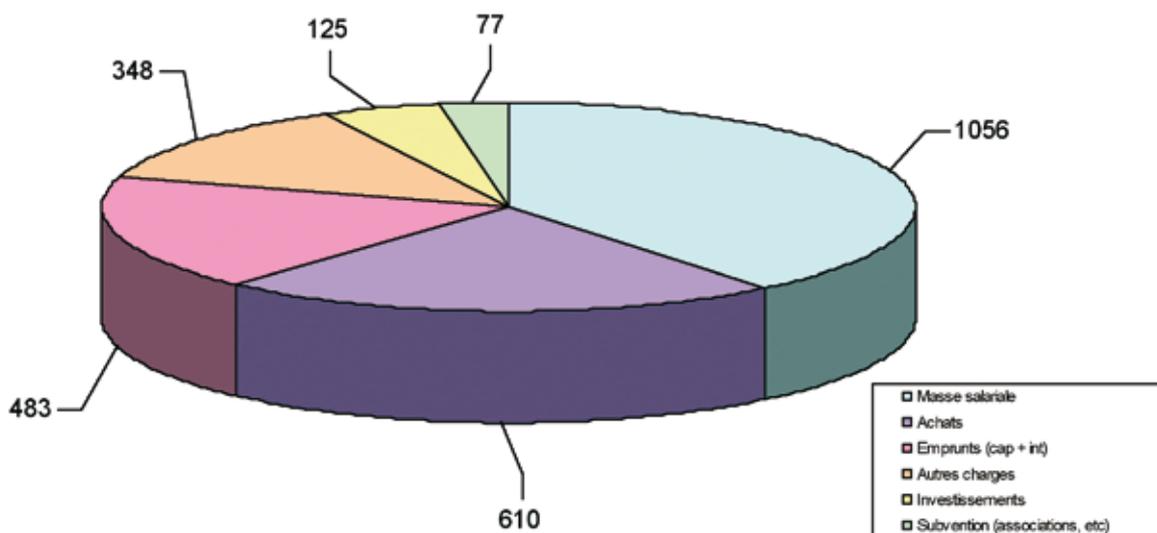


Le CCAS en commission

À quoi ont servi les impôts de 2008 ?



Les recettes de la commune du Touvet en 2008 (en milliers d'euros)



Les charges de la commune du Touvet en 2008 (en milliers d'euros)

Un résultat 2008 en excédent pour financer l'avenir

Le résultat financier de l'année 2008 dépasse les prévisions. Après avoir comblé les manques financiers dès le début de l'année, dont 400.000 € de déficit non financés sur l'eau, le résultat de 2008 s'élève à un excédent de 1,3 M€.

Cet excédent dégagé grâce aux efforts de renégociation des contrats, de limitation des dépenses par chaque service de la mairie, et de rééchelonnement des dépenses permet ainsi de dégager 697 000€ d'autofinancement pour les investissements de 2009 (contre 200 000€ l'année précédente).

Alors que l'État assume une dette de plus en plus importante, il devient d'autant plus probable qu'il financera son déficit en diminuant unilatéralement les transferts de recettes vers les communes : or sa dotation représente un tiers du budget du Touvet. Afin d'anticiper le transfert des charges de l'État vers la fiscalité des collectivités locales sans compensation financière, le Conseil Municipal a décidé de réserver 104 000 € pour pallier d'éventuelles difficultés.

Des achats revisités

Tous les contrats ou marchés sont revisités un par un, quel que soit le domaine concerné, pour rechercher et vous offrir le meilleur service possible, et économiser au maximum les deniers publics : station d'alimentation en eau potable, photocopieurs, blanchisserie, location de salles, prestations d'animaux divagants, imprimerie, restauration collective, éclairage public, maintenance informatique, etc.

Travaux

Travaux au bâtiment de l'Ancien Tram

Même si nous ne disposons que de locaux trop peu nombreux, souvent anciens, et de marges de manœuvre financières limitées, la vitalité de nos associations nous conduit à trouver des solutions de mutualisation et de rationalisation des moyens. La volonté de la municipalité d'engager des rapprochements entre les générations, d'entretenir les bâtiments communaux, de réaliser des économies d'énergie et de chauffage par l'isolation et le changement des fenêtres, de travailler enfin sur l'accessibilité de nos bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, nous ont conduit à engager des travaux importants de rénovation sur le bâtiment de l'ancienne gare, avenue Fernand Gras.

Merci à l'ensemble des services techniques qui ont travaillé de façon efficace pour un résultat dont nous nous félicitons tous. Merci aussi aux deux entreprises locales titulaires du marché, Alu Spinace et Azevedo, qui ont respecté les délais et effectué un très beau travail.

Plusieurs associations ont accepté de déménager, de se rapprocher et d'occuper d'autres locaux : ainsi la Ludothèque, le Club du Beaumont et le Club Amitié Loisirs sont désormais voisins, tout à côté du Relais d'Assistantes Maternelles. Un bel exemple de concertation et de rapprochement.

Malheureusement, une seule ombre au tableau : la Bibliothèque anglophone quitte le Touvet pour s'installer à La Terrasse. La proposition qui leur avait été faite de s'installer au centre aéré des Grappaloups, pour favoriser leur rapprochement avec la Bibliothèque municipale et les faire bénéficier de la proximité du collège, ne leur a pas convenu finalement. Dommage, car les conditions semblaient réunies pour un nouveau départ de cette association à l'activité un peu ralentie ces dernières années. Nous leur souhaitons un bon redémarrage.



Changement des portes et des fenêtres respectant le style architectural



Crépis pour donner, dans les tons de l'époque, un coup de neuf au bâtiment



Installations de volets roulants pour protéger des températures excessives et sécuriser les entrées



Création d'une rampe pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite



Réaménagement des locaux associatifs

Ce que les associations en pensent

Annick Leloup, Présidente du Club pour tous Le Beaumont :

« Nous sommes très contents des travaux réalisés. Il y a plus de commodités pour accueillir les personnes âgées et beaucoup plus de gaieté. Nous allons poursuivre l'embellissement en mettant des photos, des décorations. Un gros merci à Madame le maire et aux personnes qui ont réalisé les travaux. »

→ Horaires : Tous les jeudis de 14h à 17h



Corine Becker, Présidente de la Ludothèque :

« Nous sommes pleinement satisfaits de pouvoir après cinq ans d'attente bénéficier d'un équipement complètement adapté : lumineux, de plain-pied, avec une cour sécurisée pour l'accueil des enfants.

Grâce à cette transformation nous pouvons désormais envisager l'avenir de la Ludothèque avec sérénité, avec de nouvelles perspectives.»

→ Horaires d'ouverture de la Ludothèque, en saison (hors vacances scolaires) :

- Mercredi 16h à 18h30

- Vendredi 18h à 20h

Nouveauté en 2009 : ouverture en Juillet !

- Mercredi de 10h à 11h30

- Vendredi de 18h à 19h30

Marie-Louise Jacquier, Présidente de l'association Amitié Loisirs :

« Cette association a été créée en 1984. Son but était de faire se rencontrer des résidents de la maison de retraite avec des personnes du Touvet ou des environs, en dehors de la maison de retraite. Successivement, nous avons utilisé un local de la salle du Bresson, une salle du centre de loisirs et depuis le mois de mai, c'est dans une salle de l'ancienne gare que nous nous réunissons. Afin que ce local soit accessible à l'ensemble de nos adhérents qui connaissent des difficultés de déplacement pour la plupart, la mairie a doté la salle d'une rampe d'accès sécurisée. Le local que nous utilisons a été entièrement restauré (fenêtres neuves avec stores, peinture des murs, aménagement du coin cuisine). Il est de bonne taille et convient parfaitement à nos activités. Je signalerais un seul point noir : une marche pour accéder aux toilettes. Le club apprécie énormément les travaux réalisés et remercie la mairie. »

→ Horaires : le lundi après-midi tous les quinze jours.



Travaux à l'École élémentaire



Pour un début d'isolation et un gain thermique à l'école élémentaire, dix fenêtres, datant de plus de trente ans, ont été changées en début d'année. Au-delà de l'esthétique et du cachet de la façade XIX^{ème} à préserver, les élèves et leurs professeurs ont retrouvé un confort de vie certain dans leurs classes. Un programme à poursuivre dans la mesure de nos moyens.



Un petit coup de jeune a aussi été donné à la salle des maîtres pour améliorer leurs conditions de travail.

La Frette : une traversée de hameau que les automobilistes

Départs à l'école et ramassages scolaires, balades en vélo dans la plaine, rencontres entre le bas et le haut de la Frette : autant de déplacements courants qui aujourd'hui ne se font pas sereinement quand il faut traverser la route départementale 1090.

Depuis maintenant presque quinze ans, Frettoises et Frettois demandent la mise en place de feux, acceptés à la fin des années 2000, et remis en cause plus tard, pour réguler une circulation jugée dangereuse lors de ces traversées.

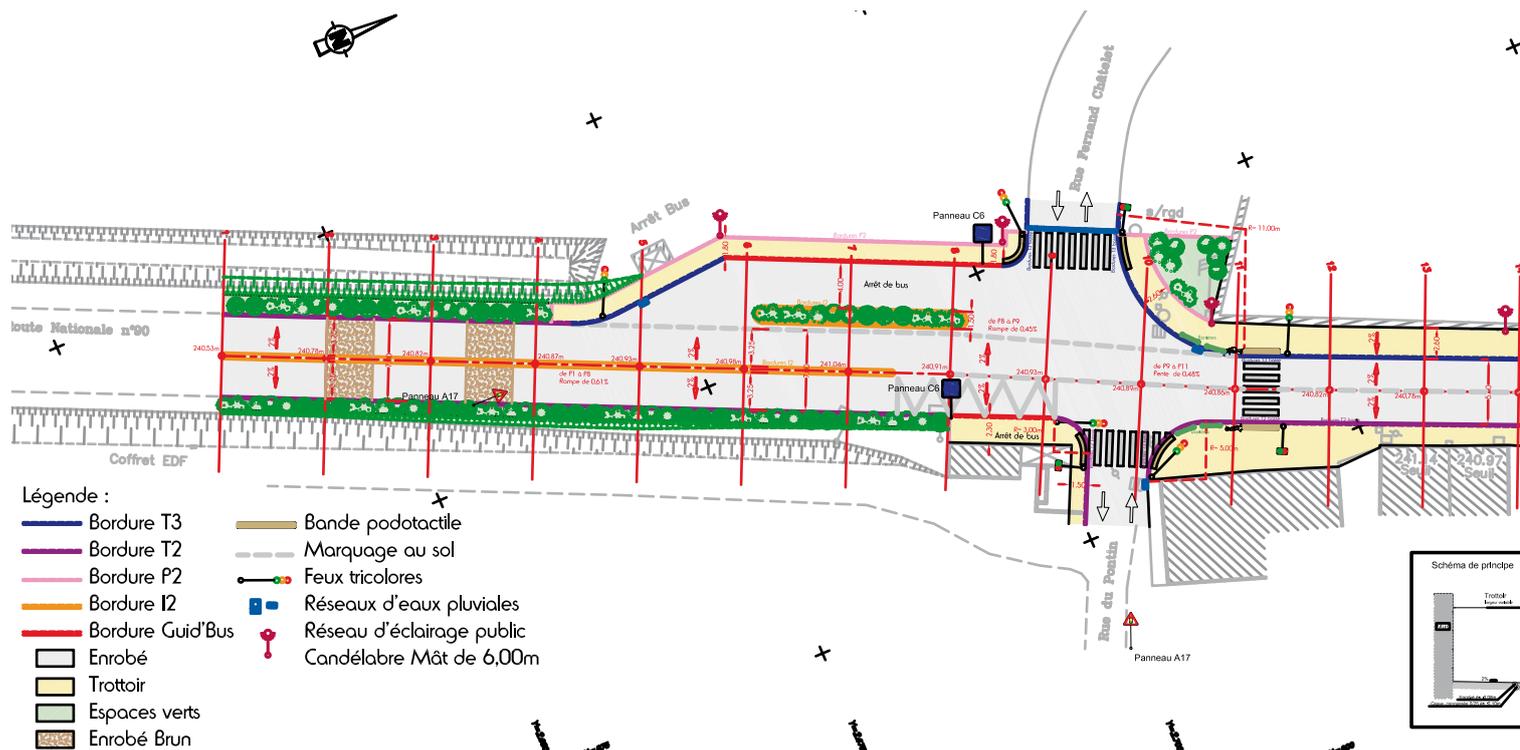
Plusieurs réunions de concertation entre les techniciens du Conseil Général (décisionnaire sur ce sujet) et les habitants de la Frette, lors de deux réunions publiques et de rencontres avec les représentants de l'association « La Fretteoise », ont permis d'aboutir à un consensus sur la nature de l'aménagement global envisagé, que vous pouvez découvrir ci-après :

Les enjeux sont évidents :

Sécuriser les traversées piétonnes, des enfants notamment, améliorer la lisibilité de la traversée et imposer une réduction des vitesses, sécuriser les arrêts de cars et aménager les carrefours.

Les objectifs sont clairs :

Induire des vitesses compatibles avec le milieu traversé, assurer une bonne perception de l'environnement urbain par l'usager, et optimiser la visibilité difficile à cet endroit.



Plan d'aménagement de La Frette, réalisé par le Bureau d'Études et de Topographie Vial (73400 Marthod)



L'état actuel de la traversée de La Frette



doivent apprendre à respecter

Ainsi, un carrefour à feux va être établi à l'entrée Sud de La Frette, ainsi que des aménagements paysagers et des cheminements piétons sécurisés tout le long de la zone à protéger ; une signalétique renforcée sera créée : au-delà de simples panneaux, la mise en place de figurines en pied doit rappeler la constante présence des enfants. La création de vrais trottoirs et d'un éclairage digne de ce nom va permettre d'accroître la visibilité de la zone. La création de réseaux souterrains pour l'eau et l'enfouissement des réseaux secs sont intégrés au projet pour permettre l'assainissement à terme et accroître la qualité esthétique du lieu.

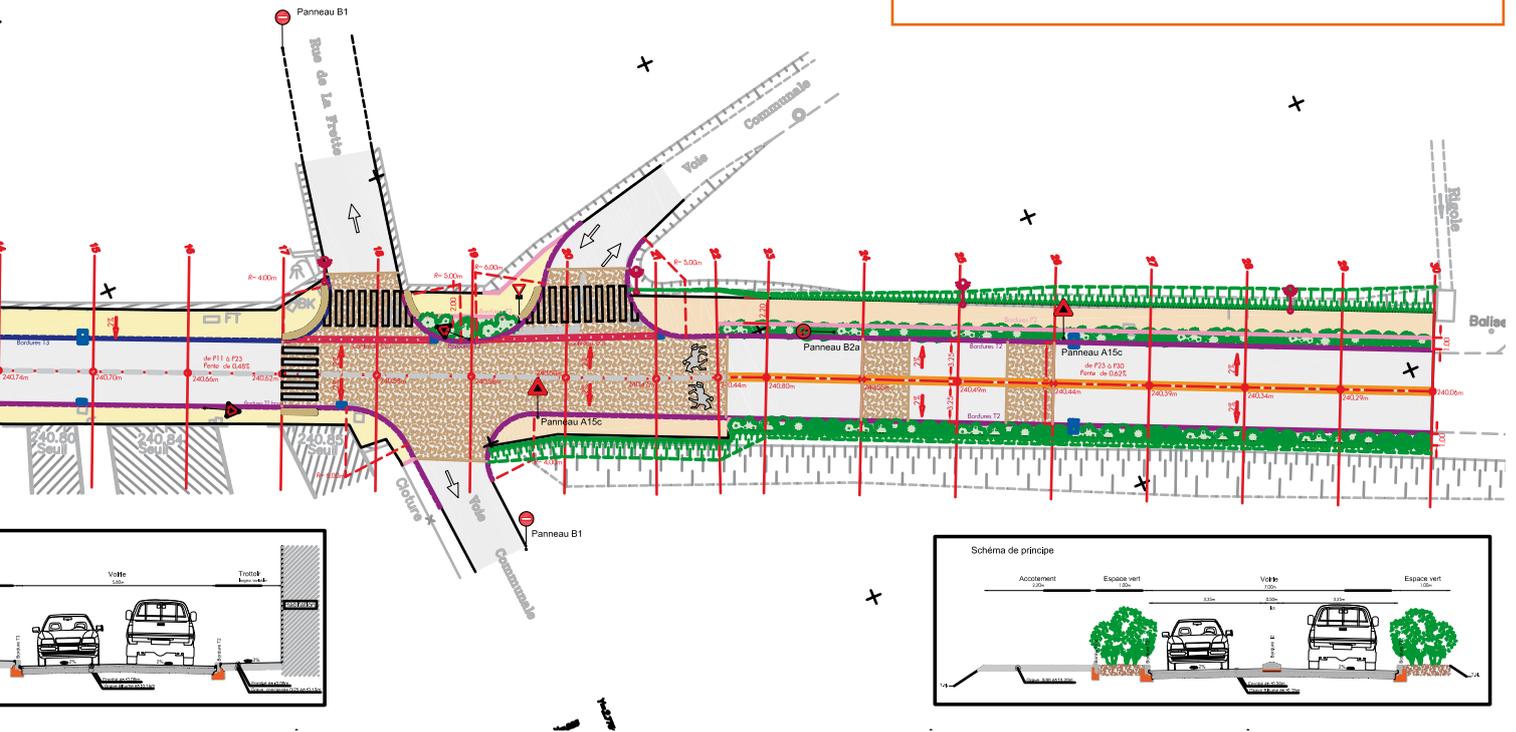
En contrepartie des différents accords obtenus, il est nécessaire de réorganiser deux sens de circulation pour entrer et sortir du hameau. La rue de La Frette et la voie communale deviendront donc des rues à sens unique, comme indiqué sur le plan ci-dessous.

Ce projet est ambitieux ; il est cher pour notre commune (300 000 € environ), mais l'enjeu est fondamental.

Les travaux doivent normalement débuter au mois de juillet et durer pendant toute la période estivale. Nous espérons que la gêne occasionnée sera largement compensée par le bénéfice de l'aménagement réalisé.

Phasage prévisionnel de travaux (sous réserve du bon déroulement de toutes les opérations)

- Durée des travaux : 2 mois
- Démarrage des travaux : 2e quinzaine de juillet
- Trafic normal rétabli 2e quinzaine de septembre



Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni aux dates suivantes : 17 mars, 7 avril, et 5 mai 2009

Le Conseil Municipal du 17 mars a été presque entièrement consacré à la présentation et au vote des différents budgets primitifs : budget de la commune, budget de l'eau et de l'assainissement. Les comptes administratifs (« commune » et « eau et assainissement ») ainsi que le compte de gestion du trésorier (ou percepteur), ont été adoptés le 5 mai 2009.

Erratum

Dans le dernier bulletin municipal, une erreur s'est glissée dans les comptes rendus des conseils municipaux. En effet il était indiqué qu'une prime avait été mise en place pour les agents ayant une responsabilité d'équipe. Or, seul un agent y aura droit, et cela pour éviter une diminution de sa rémunération suite à sa mutation à la commune.

Personnel communal

Indemnité attribuée à un agent (5/05/09)

Cette indemnité est attribuée pour compenser une baisse de rémunération due à un changement de poste.
Accord à l'unanimité.

Associations

Tarifs du tennis (7/04/09)

Il existe deux courts de tennis au Touvet, utilisés à la fois par Le Touvet et Saint Vincent-de-Mercuze. L'an dernier, les tarifs n'ont pas été modifiés ; mais des dégradations ont été constatées sur les courts. Il est donc proposé d'augmenter les tarifs annuels pour les utilisateurs, en accord avec la municipalité de Saint Vincent, d'**un euro** pour les individuels et de **deux euros** pour les familles. Les tarifs pour les mineurs, les étudiants, les extérieurs ont subi une augmentation de même niveau.

Accord à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'Association « Voix libres » (7/04/09)

Il y a un mois, a eu lieu un concert en salle de conseil de la mairie, organisé par l'Association « Voix libres ». Cette association récolte des fonds pour défendre les enfants boliviens qui travaillent dans les mines de sel. La mairie avait promis une participation de **36 €** pour frais d'affiche.

Accord à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle à l'association de football ASG (5/05/09)

Pour l'organisation d'un tournoi important avec une équipe bulgare, cette association a besoin d'un chapiteau (coût : **2000 €**). Un de ses sponsors habituels ayant des difficultés financières, l'association a demandé une aide exceptionnelle aux communes. Le Touvet propose une subvention de 10 % du total, soit **200 €**.

Accord à l'unanimité

Fixation des tarifs pour l'utilisation des bâtiments et terrains de sports communaux pour des associations extérieures à la commune (5/05/09)

Pour les terrains stabilisés, il est proposé **6,30 €** de l'heure, et pour les terrains en herbe, **7,50 €**.

Accord à l'unanimité.

Finances

Vote des budgets (17/03/09)

Accord à l'unanimité.

Voir adoption des comptes administratifs (5/05/09)

Adoption à l'unanimité.

Affectation du résultat (5/05/09)

Accord à l'unanimité.



Finances [suite]

Demande de subvention à tout organisme pour le projet MACADAM Peinture (7/04/09)

Des demandes de subventions seront adressées au Conseil Général, au Conseil Régional, à la Communauté de Communes du Grésivaudan...

Accord à l'unanimité.

Participation financière de la commune à l'Établissement Public pour la Démoustication et la Gestion des Zones Humides (7/04/09)

Il est demandé 2,715 € par habitant, soit un total de 7.838,78 €.

Accord à l'unanimité.

Transformation de la régie d'avance pour l'accueil de loisirs des Grappaloups en régie d'avance et de recettes (7/04/09)

Cette transformation a pour but de simplifier le paiement pour les parents, mais les cas doivent rester exceptionnels.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles (7/04/09)

Cette demande de subvention est de 1.524,50 €, pour couvrir un temps partiel à 50 %.

Accord à l'unanimité.

Rémunération d'un agent recenseur (7/04/09)

À cause du désistement d'un agent lors du recensement en février, il a fallu embaucher une nouvelle personne pendant un mois, pour couvrir le secteur restant et pour relancer les personnes qui n'ont pas ramené leur formulaire à la mairie. Montant : le SMIC net.

Accord à l'unanimité.

Décision modificative (5/05/09)

Il s'agit d'un transfert de ligne à ligne (011 fonctionnement à 023 investissement) pour une somme qui doit être consacrée à un investissement à la halte-garderie.

Accord à l'unanimité.

Autorisation donnée au maire de demander des subventions à tout organisme (7/04/09) :

- pour la construction Place de l'École d'un bâtiment Poste et logements
- pour l'aménagement du Quartier de la Gare, après levée du PAPA et modification du PLU
- pour l'entrée de la zone économique.

Accord à l'unanimité.

Demande de subvention au Conseil Général pour les travaux de voirie 2009 (5/05/09)

Cette subvention, de 7.600 €, est attribuée chaque année pour les travaux courants d'entretien de voirie.

Accord à l'unanimité pour cette demande de subvention.

Demande de subvention concernant l'électrification rurale (5/05/09)

Il s'agit de l'enfouissement des lignes électriques de la rue de Beaumont.

Accord à l'unanimité.



Urbanisme

Autorisation d'urbanisme pour les travaux dans les locaux des Services Techniques (5/05/09)

Aujourd'hui, les locaux utilisés par les Services Techniques, au rez-de-chaussée de la Perception, ne correspondent plus à leurs besoins (stockage de matériaux, rangement de véhicules, etc.). Les S.T. vont donc emménager dans l'ancien Bâtiment Sofaditex, près du Bresson. Divers travaux sont à réaliser : clôture du terrain avec deux portails, réhabilitation des façades, agrandissement des portes de garage, isolation, faux plafonds, mise aux normes électriques, pour une somme d'environ 100 000 €.

Pour les travaux extérieurs, il est nécessaire de demander un permis de construire.

Accord à l'unanimité.



Autorisation d'urbanisme pour les travaux de mise en place d'une U.M.T. (Unité Mobile de Traitement) (5/05/09)

Cette U. M. T. sera construite à la Conche, près des locaux de Netto pour un coût d'environ 200 000 €, vers la fin de l'année 2009. Son installation nécessite l'obtention de diverses autorisations (DDASS, Police de l'Eau) ainsi qu'un permis de construire.

Rappel : la commune pour l'instant, à cause de la pénurie en eau, n'a pu délivrer de permis de construire. Elle disposait cependant d'un « droit » d'attribution de 4 par an. Ces permis ont été « stockés » sur deux ans (ce qui fait 8 permis), pour avoir la possibilité de construire des logements sociaux.

Accord à l'unanimité.



Scolaire et enfance

Facturation du coût des animateurs des Grappaloups pour l'encadrement spécifique de certains enfants (7/04/09)

Les enfants porteurs de handicaps doivent être accompagnés par un animateur spécifique. Il est donc nécessaire de facturer aux familles une somme supplémentaire de 56,50 € pour financer le coût de cet animateur. Les familles étant ensuite prises en charge financièrement par la caisse d'allocation familiale

Accord à l'unanimité.



Convention d'objectifs et de financement des Grappaloups (5/05/09)

Les Grappaloups étant maintenant gérés par la commune, il est nécessaire qu'une convention soit signée entre la CAF et la mairie.

Accord à l'unanimité.



Eau - assainissement

Captage de la Frette (17/03/09)

La commune doit s'engager à réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage d'eau de la Frette.

Accord à l'unanimité.



Présentation du règlement du SADI (Syndicat d'Assainissement Des Îles) (7/04/09)

Ce syndicat, créé en 1994, est responsable de la gestion du réseau intercommunal d'assainissement et de la station d'épuration située au Touvet. Il s'occupe uniquement des eaux usées. La station est construite pour 18000 équivalents/habitants ; pour l'instant, elle fonctionne pour 9000 équivalents/habitants. Il regroupe les communes du Cheylas, du Touvet, de Goncelin, de Morêt de Mailles, de St Pierre d'Alleverd et de St Vincent de Mercuze. La Flachère, Ste Marie du Mont et Theys doivent encore y adhérer.

Le règlement, voté par le bureau du SADI le 18 décembre 2008, définit les conditions et modalités auxquelles sont soumis les déversements d'eaux dans le réseau d'assainissement intercommunal du SADI.

Le non-respect de ces conditions peut entraîner des poursuites de la part du SADI et de l'exploitant (entreprise privée), en particulier si des volumes importants d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales sont déversées dans le réseau intercommunal. Dans ce cas, le SADI peut être conduit à appliquer des pénalités à la commune qui ne respecte pas les conditions énoncées. Chaque commune adhérente doit adopter ce règlement.

Règlement adopté à l'unanimité.



Réglementation communale

Fixation du montant des amendes concernant l'arrêté «anti-déjections canines» (7/04/09).

Il est proposé un montant de 11 €.

Accord à l'unanimité.



Divers

Tarifs du marché «Plantes et jardins, art et artisanat» qui aura lieu le 7 juin prochain (7/04/09)

Ce marché sera situé dans l'allée du Château du Touvet et se déroulera de 10 à 18 heures. Il recevra au moins une trentaine d'exposants producteurs, avec des prestations très variées et de qualité. L'accès sera gratuit pour le public. Les tarifs proposés aux exposants sont les suivants : 3 € le mètre linéaire d'exposition et 15 € de frais d'inscription. Les exposants qui présenteront une animation seront dispensés des frais d'inscription.

Adopté à l'unanimité.



Règlement du marché Procréa «Plantes et jardins, art et artisanat» du 7 juin 2009 (5/05/09)

Le règlement régissant cette manifestation est présenté au Conseil.

Adopté à l'unanimité.



Motion pour l'officialisation à la date du 19 mars de la célébration de la fin de la guerre d'Algérie (7/04/09)

Le 19 mars 1962 est la fin effective du conflit en Afrique du Nord (Accords d'Évian et cessez-le-feu). Pourtant le gouvernement a placé la commémoration de la fin de la guerre au 5 décembre. Il s'agit donc, par cette motion, de lui demander de revenir à la date du 19 mars.

Adopté à l'unanimité.



Autorisation donnée au maire de passer convention avec la Société PRAT pour l'enlèvement des épaves de véhicules (7/04/09)

Une convention doit être signée entre la commune et la Société PRAT pour que cette dernière puisse enlever les épaves qui se trouvent sur le domaine public. Cet enlèvement sera fait aux frais des propriétaires.

Adopté à l'unanimité.



Journée de solidarité (5/05/09)

La loi du 16/04/08 a rendu le lundi de Pentecôte à nouveau férié, tout en maintenant le principe d'une journée de solidarité « assouplie » pour financer la dépendance des personnes âgées et handicapées. La journée de solidarité peut être fixée un jour férié précédemment chômé, autre que le 1er mai.

C'est pourquoi, dans la commune du Touvet, la journée de solidarité est fixée cette année au lundi de Pentecôte, qui ne sera donc pas férié. Cependant si les agents de la commune ne veulent pas travailler ce jour-là, ils peuvent utiliser soit un de leurs jours de RTT, soit un de leurs jours de congés payés.

Adopté à l'unanimité.



Autorisation donnée au Maire de demander l'ouverture d'une enquête publique pour le captage de la frette (5/05/09)

Accord à l'unanimité.



Panorama institutionnel

Le Grésivaudan vous transporte

AOTU

Après bien des péripéties et grâce à la volonté forte de la commune de s'inscrire dans le schéma territorial de transports collectifs de la vallée, le Touvet fait désormais partie de l'AOTU (Autorité Organisatrice des Transports Urbains) du Grésivaudan.

Dès la rentrée 2009, plus de 5000 élèves voyageront tous les jours grâce aux transports du Grésivaudan.

La Communauté de communes du Grésivaudan a la compétence d'organisation des transports collectifs. A ce titre, elle organise et finance le réseau de transports collectifs qui dessert son territoire. Elle définit également la tarification des transports par autocar à l'intérieur de son périmètre.

L'exercice de cette compétence transport est une démarche volontaire qui prendra sa pleine mesure à l'automne 2009. Le Grésivaudan souhaite en effet déployer à cette échéance un nouveau réseau de transports collectifs, dans un double objectif de solidarité et de mobilité durable.

Ce projet permettra de compléter les efforts entrepris notamment par le Conseil général de l'Isère et la Région Rhône-Alpes pour développer la desserte du Grésivaudan.



Transport jeunes

Transport scolaire

L'aide au transport scolaire aujourd'hui accordée par le Département sera maintenue dans les mêmes conditions par la Communauté de communes. Elle consiste à proposer une carte de transport scolaire gratuite offrant un accès limité au réseau de transport permettant d'effectuer un aller retour par jour depuis le domicile jusqu'à l'établissement scolaire, aux horaires officiels d'ouverture et de fermeture de celui-ci.

À noter ! Les dossiers de demande de transport scolaire peuvent être retirés depuis la semaine du 25 mai dans les établissements scolaires.

Transport jeunes pour l'ensemble du réseau

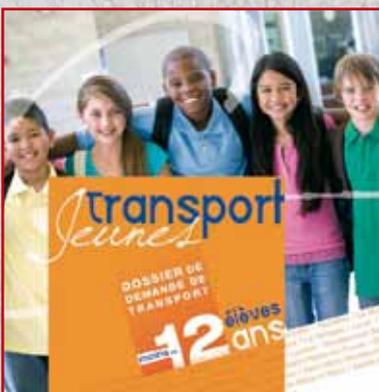
Besoin de se déplacer pour des activités sportives ou culturelles ? Pour rendre visite à des amis ? La Communauté de communes offre aux jeunes de nouvelles possibilités pour se déplacer librement dans le Grésivaudan.

Pass junior

Les enfants de moins de 12 ans qui résident dans le Grésivaudan pourront bénéficier gratuitement d'une carte de transport permettant d'utiliser librement les transports du Grésivaudan, y compris les transports scolaires financés par la Communauté de communes.

Pass jeunes

Les jeunes de 12 à 25 ans révolus pourront acquérir un abonnement à tarif réduit (5 € par mois, 13 € par trimestre ou 40 € par an) pour voyager librement en autocar à l'intérieur du Grésivaudan.



Contact

Les transports du GRÉSIVAUDAN
Tél. 04 76 97 92 80
transports@le-gresivaudan.fr
www.le-gresivaudan.fr



Le Centre de Formation des Élus (CIFODEL)

Le CIFODEL, situé à Grenoble, est l'un des plus anciens organismes de formation des élus existants en France.

Créé il y a 44 ans, le CIFODEL est une **association loi 1901**. En 2007-2008, il regroupait 489 communes et 49 groupements de communes cotisants. En 2008, le CIFODEL a réalisé 53 sessions de formation et accueilli 1162 stagiaires.

Les formations d'une soirée, d'une demi-journée, d'une journée ou de deux jours s'adaptent étroitement aux besoins des élus : ainsi en fin 2007 et début 2008, le CIFODEL a-t-il proposé un «cycle pré-électoral» aux candidats aux élections municipales.

Depuis, il a organisé des formations de base sur le fonctionnement du conseil municipal, sur le budget des communes, sur le Plan Local d'Urbanisme, etc. Des formations plus longues permettant une mise en pratique concrète sont offertes également : analyse d'un budget, action sociale, intercommunalité, projet communal, développement durable, fiscalité, urbanisme, gestion d'un cimetière, marchés publics...

Le CIFODEL réalise ses formations dans diverses communes du département de l'Isère. Il se déplace également à la demande des communes pour assurer des formations pour un ou plusieurs conseils municipaux. Il essaye au maximum de « coller à la réalité » des collectivités territoriales.

De plus, le CIFODEL possède un **centre de documentation** très riche à la disposition des élus. Il édite chaque mois un **bulletin bibliographique** qui reprend les principaux articles et textes officiels concernant les collectivités locales et publie **une revue** de 12 pages «L'ESSENTIEL SUR...» qui fait le point tous les deux mois en un langage clair et précis sur un sujet relatif à la gestion municipale. Il peut répondre gratuitement par téléphone aux questions pratiques des élus, avec éventuellement la possibilité de recherches approfondies.

Il aide les communes qui le souhaitent à **réaliser leur site internet** ou **moderniser leur parc informatique** par des conseils, des formations, une assistance technique. Il peut aussi réaliser des conseils et des études sur des sujets divers à la demande des communes.

Claude Boullier, conseillère municipale au Touvet, est un des trois vice-présidents du CIFODEL.



Vie de la commune

Entreprendre au féminin

Au Touvet, plusieurs jeunes femmes ont fait le pari de créer leur entreprise. Nous les avons rencontrées pour les connaître et les faire connaître. Comment franchit-on le pas ? Qui vous aide ? De quelle façon est-on accompagné ? Elles ont accepté de répondre à nos questions.

La Cuisine à Domicile

Sylvie Perrone / La Cuisine à Domicile
Tél. : 06 50 22 18 67



Pourquoi avez-vous choisi la création de votre activité ?

Sylvie Perrone : Diplômée dans la restauration, j'ai travaillé pour de nombreux restaurateurs.

Après un congés parental, j'ai eu envie de devenir mon propre patron.

Depuis quelques temps, je réfléchissais à créer un nouveau type de service à la personne : une formule de cuisine à domicile qui pourrait aider les gens dans leur tâche journalière.

Que proposez-vous dans ce cadre ?

SP : Je veux organiser mon emploi sur le principe du chèque emploi service.

La formule que je mets en place permettra ainsi à mes clients de bénéficier de crédit d'impôt sur le même principe qu' une garde à domicile, un jardinier ou une femme de ménage....

C'est un service qui vise plusieurs types de personnes :

- les personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent plus faire leurs repas eux mêmes. Je propose de me déplacer chez eux, de leurs faire les courses et de préparer le repas (du fait maison). Je viens un moment dans la journée, ce qui fait une présence pour ces personnes souvent seules, je leurs fait des plats qu'ils souhaitent (pour un ou plusieurs repas).

- les familles qui rentrent tard le soir avec les devoirs des enfants à surveiller, les douches à donner n'ont pas toujours le temps, l'envie ou les idées pour faire un bon repas équilibré ... Aussi je viens dans la journée leurs préparer les repas et « ni vu ni connu », le soir il n'y a plus qu'à réchauffer et à table.

- Je propose aussi une formule plus festive. Les gens reçoivent du monde, mais n'ont pas forcément le talent ou l'envie de préparer des plats fins et élaborés. Ils veulent se consacrer entièrement à leurs convives, sans souci ou corvée. Je suis là pour tout gérer : les courses, la mise en place, la cuisine, le service ...

Avec des difficultés pour y arriver ?

Sylvie Perrone : Aujourd'hui, je dois communiquer avec les gens et passer le barrage psychologique chez certaines personnes qui ont du mal à me laisser leur cuisine.

Il est plus facile de faire appel à un traiteur ou à un produit surgelé que de faire entrer une personne dans sa cuisine.

J'espère que le crédit d'impôt et le retour aux produits naturels faits maison m'aideront à développer mon concept.

De nos jours, on privilégie le bien-être en s'offrant une femme de ménage, des heures de repassage alors pourquoi pas une cuisinière à domicile !

Des satisfactions ?

SP : Je pense que le service que je propose est un service original qui peut aider beaucoup de monde mais il est peut-être trop tôt pour parler de satisfactions...

En pleine création, je suis déjà satisfaite des démarches que j'entreprends auprès d'organismes et d'interlocuteurs qui jusque là m'étaient complètement étrangers.

La Cuisine à Domicile - Sylvie Perrone

Ma Petite Entreprise

Corinne Feltz / Association Ma Petite Entreprise
Tél : 06 83 71 95 63
Mél : corinnefeltz@cegetel.net

Comment avez-vous débuté ?

Corinne Feltz : Mon idée a mûri. Dans ma petite valise, pas de bilan de compétences, une étude de marché très sommaire et l'envie d'exercer une activité qui corresponde à ce que j'aime faire. Et bien sûr la conviction que cela va marcher ! Me voici donc écrivain public.

C'est le moment d'utiliser les quelques portes d'entrée dont je dispose, et de découvrir qu'elles ne mènent pas forcément là où je pensais. Au fil des mois, mon activité évolue.

Mes clients sont davantage de petites entreprises qui me sollicitent pour des besoins de plus en plus variés.

Comment va évoluer votre structure dans l'avenir ?

CF : Aujourd'hui, à la question « vous faites quoi ? », je réponds « de l'accompagnement de Très Petites Entreprises (TPE) ».

La prévention des risques, les questions liées au personnel, la constitution et le suivi de dossiers divers, et la communication écrite sont mes principaux domaines d'intervention.

La prochaine étape est de regrouper plusieurs compétences pour proposer aux TPE des services adaptés à leur demande et à leur taille.

Nous sommes pour l'instant trois à partager cet objectif, et pour cela, nous avons créé, en mai dernier, l'association Ma Petite Entreprise.

Y a-t-il une recette miracle ?

Corinne Feltz : Non, je ne le crois pas. A chacun son projet, ses savoir-faire et son caractère.

Cependant, certains ingrédients sont essentiels : l'envie, la rigueur, la patience, sans oublier une bonne organisation, une dose d'humour, et le soutien de son entourage !



Ma petite entreprise - Corinne feltz

Je travaille exclusivement avec des producteurs en direct. Je vends sur les marchés, les foires et auprès des restaurateurs. J'ai également un site de vente en ligne.

Quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez ?

Rachel Munier : Tout d'abord je suis une femme et faire des affaires avec les producteurs andalous n'est pas simple. Je suis souvent obligée de présenter mon mari comme le « boss », me réservant le rôle de traductrice. En Espagne j'ai du mal à travailler sans lui. Les autres difficultés sont d'ordre administratif : la « paperasserie » est ma bête noire.

Quelles sont vos satisfactions ?

RM : Tout d'abord d'avoir une clientèle fidèle et toujours satisfaite par la qualité et le goût de mes produits. De voir la surprise dans les yeux des gens lorsqu'ils goûtent ma charcuterie. De passer des heures à parler de la région d'où viennent les produits que je vends. Et surtout d'apporter de l'originalité à vos assiettes.

Me Gusta - Rachel Munier



Me Gusta

Rachel Munier / Me Gusta
Samedi matin sur le marché du Touvet
<http://www.epicerie-megusta.com>



Qu'est ce qui vous a motivé à créer votre société ?

Rachel Munier : Un besoin d'indépendance, l'envie de mener ma propre barque et d'agir à mon rythme.

Que fait votre société ?

RM : Je vends des produits d'épicerie espagnole. J'importe moi-même les produits.



RF Patrimoine

Carole Rubat / RF Patrimoine
Tél. : 06 72 96 10 51



Pourquoi créer votre société ?

Carole Rubat : RF Patrimoine, société créée le 9 avril 2009, illustre ma volonté de proposer à mes clients une offre globale dans tous les do-

maines du patrimoine, en m'appuyant sur une gamme élargie de produits.

Je veux proposer le bon investissement au bon client, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas dans les grandes banques où la pression commerciale l'emporte quelques fois sur le bon conseil.

Notre indépendance est un gage d'objectivité.

En France nous ne sommes que 4 000 à exercer ce métier, alors qu'en Allemagne ou en Angleterre, les CGPI se comptent à plus de 400 000 et la plupart des familles fait appel à un spécialiste de la gestion de patrimoine de manière régulière.

Le potentiel en France est donc énorme !

Au quotidien, ça veut dire quoi ? Et avec quelles difficultés ?

Carole Rubat : Nous conseillons, et guidons celles et ceux, particuliers et entreprises, qui désirent un éclairage sur l'organisation de leur patrimoine ou qui souhaitent investir. Notre disponibilité et notre implication nous permettent d'offrir un service sur mesure, personnalisé, et durable.

Toute personne qui souhaite se constituer ou optimiser son patrimoine peut consulter RF Patrimoine, quelle que soient ses capacités d'épargne ! Cette profession est très réglementée car elle s'inscrit dans une logique de protection de l'épargnant. Plusieurs statuts, difficiles à obtenir, sont nécessaires à l'exercice de ce métier.

RF Patrimoine cumule des cartes de conseil en investissement Financier, une d'intermédiaire en assurance, de démarcheur bancaire et financier, d'intermédiaire en immobilier, de courtier en crédit. Nous disposons également d'une responsabilité civile Professionnelle et Garantie financière.

Toutes ces obligations réglementaires ont fait de mon installation en tant qu'indépendante un parcours long et parfois difficile, mais riche en enseignements !

Et avec quels retours ?

CR : Mon indépendance est ma plus grande satisfaction: je peux enfin proposer le meilleur placement, adapté à la situation personnelle de chaque client.

Professionnellement j'ai pu signer des accords de partenariat avec les plus grandes sociétés de gestion et compagnies d'assurances : je peux donc proposer à ma clientèle les meilleurs produits d'épargne du moment.

Enfin, une grande flexibilité dans mon organisation professionnelle me permet de pouvoir mener de front ma vie de femme active, ma vie d'épouse et de maman.



RF Patrimoine - Carole Rubat

Les toiles d'Az

Cécile Vallée / Les toiles d'Az
Tél. : 06 42 77 56 12
<http://lestoilesdaz.canalblog.com>

Pourquoi avez-vous créé votre société ?

Cécile Vallée : Je suis artiste plasticienne, déclarée depuis l'année dernière.

J'ai commencé à peindre grâce à mes parents qui m'ont offert un set de peinture en 2006.

J'ai suivi un cours de pastel-fusain, puis un cours d'acrylique .

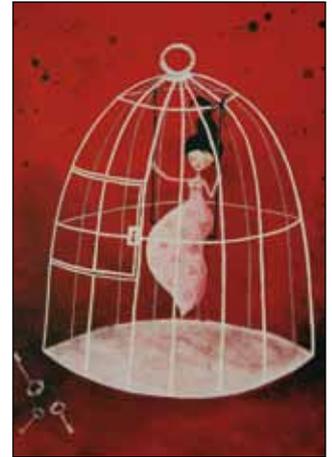
J'ai monté un blog au départ pour montrer mes réalisations à la famille, copains, copines éloignés.

J'ai vu que ça plaisait, on me demandait de plus en plus si je vendais, j'ai fini par en faire mon métier.

Êtes-vous confrontée à des obstacles ?

Cécile Vallée : La principale difficulté reste pour moi de trouver du temps disponible pour peindre : je n'ai pas d'atelier et je m'occupe de mes quatre enfants.

J'ai eu aussi du mal à engager les bonnes démarches pour entamer un parcours de professionnelle.



Aujourd'hui, je suis dans une dynamique de communication pour me faire connaître et réaliser un chiffre d'affaires suffisant pour en vivre.

Et cela vous apporte quoi ?

CV : Je fais ce qui me plaît vraiment. La peinture est une passion, un moment de bien-être.

Mes personnages, essentiellement féminins, évoquent l'insouciance et les saveurs sucrées de l'enfance.

Avoir ma propre entreprise me permet d'organiser mon temps de travail et de rester disponible pour mes enfants.

Les toiles d'Az - Cécile Vallée

Les toiles d'Az



Vous voulez créer votre entreprise ?



Alpes Grésivaudan Initiatives, la Plateforme de développement économique du Grésivaudan, communauté de communes, peut vous aider



Alpes Grésivaudan Initiatives est une plateforme d'initiative locale créée en 1998, sous forme d'une association de loi 1901.

Elle a pour objectif de favoriser la création et la reprise d'entreprises sur le territoire du Grésivaudan par l'attribution de prêts d'honneurs, de pérenniser ces activités par un suivi des projets et enfin de parrainer les entrepreneurs qui le souhaitent.

L'association est composée de chefs d'entreprise qui participent aux différentes instances de décisions.

Les dispositifs d'aides proposés vont du :

• Prêt d'honneur :

L'association propose de compléter l'apport personnel des porteurs de projets par un prêt d'honneur, permettant ainsi de pérenniser leur création ou leur reprise d'activité. Les prêts d'honneur varient de 3 000 à 22 000 €, sont remboursables sur 3 à 5 ans sans intérêt, et ne nécessitent pas de garantie personnelle.

A ce jour, 200 prêts d'honneur ont été accordés pour un montant d'environ 1 700 000 € à des entreprises touchant différents domaines d'activité. Ils ont permis la création de 438 emplois toujours existants à ce jour.

... au :

• Parrainage :

Les créateurs et repreneurs aidés par l'association sont suivis et ont la possibilité de se faire parrainer par un chef d'entreprise en adéquation avec leur besoin.

... en passant par toute une batterie d'autres financements mobilisables :

La plateforme participe également à des dispositifs d'aide à la création d'entreprises, tel que le dispositif d'État EDEN et l'aide régionale à la création d'entreprise IdéClic.

Plusieurs types de projets sont éligibles :

- Activité en cours de création, créée ou reprise depuis moins d'un an
- Tous porteurs de projets et tous secteurs d'activité
- Implantation sur le territoire du Grésivaudan (Vallée et Balcons)
- Obtention d'un prêt bancaire au moins équivalent au montant du prêt d'honneur demandé
- Apport personnel requis (au moins 10 % du plan de financement total)

Le suivi et l'aide sont personnalisés :

- Un parrain, entrepreneur dont l'expérience correspond aux besoins du créateur, peut être proposé.
- Une logistique et un réseau permettent de soutenir les entrepreneurs dans leur démarrage et de suivre le développement de leur activité.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter AGI :

Alpes Grésivaudan Initiatives

Tél : 04 38 92 04 01

Pépinière d'entreprises - Parc d'activités Eurekalp - ZI de Tire Poix

Mél : alpes.gresivaudan.initiatives@wanadoo.fr

ou consulter les renseignements sur le site de la Mairie : <http://www.letouvet.com>

Devoir de mémoire : les commémorations

Le Cessez-le-feu du 19 mars 1962

C'est en présence de Georges Bescher, Conseiller général du canton, de Monsieur Maître, président de l'UMAC (Union des Mutilés et Anciens Combattants) et d'anciens combattants appartenant majoritairement à cette « troisième génération du feu » de la guerre d'Algérie, que le maire Laurence Théry a souhaité rappeler les circonstances du cessez-le-feu du 19 mars 1962.



« Ce n'est qu'en 1999, 37 ans plus tard, que l'Assemblée Nationale a reconnu que les événements d'Algérie ne pouvaient avoir d'autre appellation que celle de guerre » a-t-elle tenu à préciser.

Elle a aussi plaidé pour que le 19 mars soit reconnu officiellement par la République comme la seule date légitime, ayant une signification historique réelle, pour cette commémoration. Un vœu a

été adressé par le Conseil Municipal à Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants.

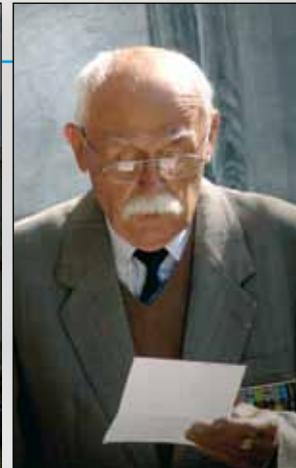
Un grand merci de la commune aux musiciens de l'Harmonie des Deux Rives et à leur directeur, Cédric Bachelet, présents en pleine semaine pour accompagner le maire dans cette cérémonie.



8 mai 1945 : la fin de la guerre

Les habitants du Touvet se sont rassemblés très nombreux pour assister à la commémoration du 8 mai 1945.

C'est avec beaucoup d'émotion qu'anciens combattants, élus, enseignants et habitants du Touvet se sont retrouvés devant l'ancienne perception avenue de Montfillon, pour inaugurer la plaque commémorative de Fernand Gras, ancien percepteur du Touvet, déporté à Buchenwald, le 29 novembre 1943, comme l'a rappelé Annie Vuillermoz-Genon.



En présence de Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, de Daniel Maître, président de l'UMAC, du général Pichot-

Duclos, appartenant à l'Amicale des Anciens Combattants de Biviers-Saint Ismier, des brigades de Gendarmerie et de Sapeurs-Pompiers et du 93ème régiment des Troupes de Montagne, le maire a souhaité, au-delà du message officiel, honorer comme l'année dernière une ancienne résistante : après Germaine Tillon, c'est la vie exemplaire et engagée de Geneviève Anthonioz-de Gaulle, nièce du général de Gaulle, qui a été rappelée. Ce fut là-aussi un grand moment d'émotion avec les enfants de l'école élémentaire qui, accompagnés par l'Harmonie des Deux Rives, ont entonné le chant des Marais, composé par les prisonniers du camp de Börgermoor. Les enfants des classes de CM1 et de CM2 ont ensuite présenté le projet pédagogique mené par Mme Raphaëlle De Almeida et Mme Carine Jean, leurs professeurs des écoles.

Laurence Théry a conclu la cérémonie en rappelant que l'esprit de résistance est une réalité vivante pour les acteurs d'hier et pour les citoyens d'aujourd'hui. Ainsi, Geneviève Anthonioz-de Gaulle disait clairement que « la résistance n'est pas du passé ».

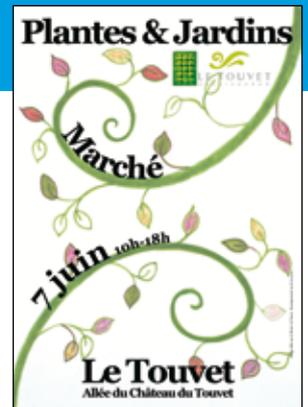


ProCréa : Plantes et Jardins au château du Touvet



Dimanche 7 juin vous avez pu découvrir le premier marché Plantes & Jardins, situé devant les douves et tours du château du Touvet. Organisée par la commune, en partenariat avec Monsieur et Madame Bruno de Quinsonas, propriétaires du château, cette manifestation s'est déroulée le même jour que les « Rendez-vous aux jardins », événement d'ampleur nationale.

Sur ce site prestigieux, 31 producteurs et artisans, venus de toute la région Rhône-Alpes, ont exposé leurs produits à 1 300 visiteurs venus de tout le Territoire du Grésivaudan et au-delà.



Plantes méconnues, rares ou insolites, arbustes taillés en nuages, bulbes rares des cinq continents, foisonnement de plantes aromatiques, vivaces ou annuelles ont été proposés à la vente et au plaisir des yeux. De l'osier vivant tressé, des arches et tuteurs ont glissé aux oreilles des passants de nombreuses suggestions de décorations pour leurs jardins, balcons ou cours. Certains se sont immergés dans l'histoire locale quand ceux en quête de saveur dégustaient miel ou biscuits. Les exposants ont été séduits par le cadre, l'accueil et l'intérêt des visiteurs.

Une seconde édition 2010 est d'ores et déjà plébiscitée et une nouvelle date vient d'entrer avec succès dans l'agenda événementiel de notre commune.

Un grand merci à tous les acteurs de cet événement.

La Commission économique du Touvet propose un cycle de conférences

Conférence « Vieillesse : filière économique » de juin 2009



Les personnes de 60 ans et plus, qui étaient 12,5 millions en 2000 (soit 22% de la population), seront 17 millions en 2020 (+40% en 20 ans), soit près du tiers de la population totale. Celles de 80 ans et plus, âge pour lequel le risque de dépendance augmente rapidement, seront 4 millions en 2020 (soit +80%) et 7 millions en 2040.

L'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) fait valoir un doublement du nombre de dépôts de brevets sur la maladie d'Alzheimer en dix ans. La dépense annuelle consacrée à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer a été estimée à 9,9 milliards d'euros pour 2004, soit 0,6% du PIB. Les principaux financeurs de ces dépenses sont les ménages du fait de leurs contributions à l'hébergement en institution. Edwige Avice, ancienne Ministre et experte européenne, affirmait, le 14 mai dernier au Forum 4i à Grenoble, l'avantage du maintien des personnes dépendantes à domicile. Dans le prolongement des réflexions nationales sur l'autonomie des personnes, de la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et plus largement du développement des services à la personne, des perspectives nouvelles et dynamisantes se font jour pour le secteur des services à la personne. L'Agence Nationale de la Recherche, dans un rapport de 2007 estimait à 2000 le nombre de technologies disponibles pour le maintien à domicile, susceptibles de générer 185 millions d'Euros. Jacques Demongeot a mis au point des innovations technologiques créant des appartements et des vêtements intelligents.

Jacques Demongeot, Directeur du Laboratoire TIMC/CNRS, est professeur à l'Université Joseph Fourier de Grenoble et enseignant chercheur à la Faculté de Médecine. Il est biomathématicien, spécialiste des « Techniques de l'Imagerie, de la Modélisation et de la Complexité ».

Rappel : « L'entreprise coopérative » de décembre 2008



Les Sociétés Coopératives de Production - SCOP - sont des sociétés commerciales. Elles vivent et se développent dans le secteur concurrentiel classique. Leur originalité : les salariés sont les actionnaires majoritaires de leur entreprise.

Ensemble, chacun ayant un poids égal, les salariés associés ou actionnaires décident des grandes orientations et élisent les dirigeants qui vont piloter leur entreprise. Entreprendre en SCOP, c'est privilégier un fonctionnement participatif en interne et pouvoir se développer dans un réseau de solidarités. Les principes qui fondent les coopératives sont apparus au XIX^{ème} siècle. Ils conservent aujourd'hui une grande modernité : mutualisation des moyens, fonctionnement démocratique, accession à la responsabilité et à l'initiative économique. En un mot : mettre les hommes et les femmes au cœur de l'entreprise.



Consultation du Vivier : le résultat

La Communauté de Communes «Le Grésivaudan», soutenue par le Conseil Général, a lancé un appel à projets pour la valorisation des espaces agricoles, forestiers et naturels. Les projets proposés s'inscrivent dans une gestion concertée entre différents acteurs, pour améliorer une situation existante.



Ainsi, il a semblé intéressant de proposer aux habitants du Vivier de profiter de cette opportunité pour aménager un chemin piétonnier allant du Centre bourg au hameau. Une première consultation des habitants du Vivier sur cette possibilité de chemin, facilitant la liaison village - hameau - sentiers forestiers de Chartreuse et permettant d'améliorer la sécurité des piétons, s'est faite lors d'une réunion publique le 24 février.

Les avis semblant très partagés sur cette proposition, un questionnaire a été distribué à chaque habitant du Vivier pour connaître sa position. Avec 17% de réponses à cette concertation, il ressort, à une faible majorité, que les habitants du Vivier ne sont pas favorables à cet aménagement. En revanche une majorité plus large demande la mise en place d'un éclairage discret dans l'allée du château.

Conformément à cette volonté, en concertation avec Monsieur et Madame Bruno et Isabelle de Quinsonas, nous allons travailler avec nos services techniques sur la faisabilité de cet éclairage public.

L'aménagement d'un abribus et la possibilité d'améliorer la signalétique sont également deux sujets évoqués, sur lesquels la municipalité va travailler.

Nous tenons à remercier tous les habitants du hameau pour leur coopération, et nous poursuivons bien sûr notre dialogue pour la poursuite des dossiers.



Création d'un petit jardin à côté de la mairie



Le carré engazonné à proximité de la mairie a été transformé en petit jardin. Grâce aux idées de nos techniciens spécialisés en espaces verts, Hélène Couillandeu et Laurent Ducret, ce jardin a été aménagé pour faire pousser des fleurs.

Elles serviront à la réalisation des bouquets et des compositions pour les événements de la commune : mariages, buffets, vœux etc.



Cet aménagement nous évite aussi bien des déjections canines inopportunes.

Déjections canines sur le domaine public

Conformément à l'annonce faite dans le bulletin municipal de cet hiver, le conseil municipal a délibéré le 7 avril 2009. Ainsi, à l'appui de l'arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine public, un procès verbal sera dressé à tout contrevenant et une contravention de 11 € perçue. Des sacs de ramassage sont fournis à tous les habitants. Merci de les utiliser.



Plan canicule



Dans le cadre du Plan canicule en vigueur depuis 2004, madame le Maire rappelle aux habitants de plus de 65 ans qu'ils ont la possibilité de se faire connaître auprès des services municipaux, afin de prévenir au maximum les risques engendrés par les fortes chaleurs.

La commune doit assurer le recensement des personnes les plus vulnérables, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés :

Vous êtes isolé(e), retraité(e), ou adulte handicapé;
Vous connaissez quelqu'un qui se trouve dans cette situation :
Pour ne pas rester seul(e) en cas d'alerte canicule, faites-vous connaître à la mairie du Touvet.
Inscrivez-vous ou faites-vous inscrire.

Les gestes utiles pendant les fortes chaleurs

→ Protégez-vous de la chaleur

Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et plus encore les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...

Si vous devez sortir, restez à l'ombre.

Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire.

Emportez avec vous une bouteille d'eau.

Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.

Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.

→ Rafraîchissez-vous

Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.

Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés ou frais : supermarchés, cinémas, musées... à proximité de votre domicile.

Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateurs ou d'un gant de toilette.

Vous pouvez également humidifier vos vêtements.

→ Buvez et continuez à manger

Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruit...

Ne consommez pas d'alcool.

Mangez comme d'habitude, si besoin en fractionnant les repas, de préférence des fruits et des légumes (sauf en cas de diarrhée).



Demandez conseil à votre médecin, votre pharmacien, surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.

→ N'hésitez pas à aider et à vous faire aider

Demandez de l'aide à un parent, un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.

Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.



Noël 2009



La municipalité et le centre communal d'action sociale du Touvet ont le plaisir d'offrir à leurs aînés, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un colis gourmet ou le partage d'un repas festif. Si vous avez 65 ans en 2009 (né en 1944), ou si vous êtes nouvel habitant de 65 ans ou plus, merci de vous faire connaître à la mairie avant le 5 septembre 2009. Un contact avec les services du CCAS vous permet de choisir l'une des deux formules proposées. Toutes les personnes concernées sont informées par courrier pour confirmer leur choix.

Le repas de Noël aura lieu le dimanche 6 décembre 2009 à la salle du Bresson. Le colis vous sera apporté à domicile, ou offert le samedi 5 décembre 2009, à 11h30 autour d'un apéritif.

Mouvements du personnel communal

Renforcement des missions ou des équipes, départs à la retraite, fins de contrats, souhaits d'évolution ou mutations, le personnel de la commune bouge, change, évolue, part ou arrive. Bonne route à ceux qui partent, et bienvenue à ceux qui arrivent !



Philippe Benone

→ Aux services techniques, arrivée de Philippe Benone, directeur, qui vient de la ville de Grenoble, où il a occupé des fonctions de médiation et de rénovation dans les quartiers.

Bénédicte Bescher

→ À la mairie, arrivée de Bénédicte Bescher, au poste de coordination générale et de communication, qui vient du Conseil général où elle occupait les fonctions d'attachée auprès des élus.



Béatrice Armougom

→ À la mairie, arrivée de Béatrice Armougom chargée de l'urbanisme, qui était chargée d'urbanisme et des marchés publics à Noyarey et départ de Sandrine Bovy.

Cindy Rossignol

→ À la mairie, arrivée de Cindy Rossignol, au poste de comptabilité finances, qu'elle occupait précédemment dans la société Electro-Dynamic à La Ravoire et départ de Renée Berry.



Séverine Gnechi

→ Au relais d'assistantes maternelles arrivée de Séverine Gnechi, qui occupait précédemment le même poste à l'intercommunalité du Pays Mornantais, et départ de Bénédicte Soulé Nan.

Ludvyvine Fayen

→ Et bien sûr, en remplacement temporaire de Séverine Picot, Ludvyvine Fayen vous accueille à la mairie depuis bientôt quatre mois.



Environnement

Le développement durable au Touvet

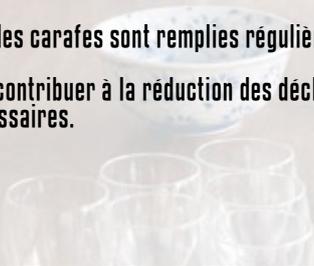
Le développement durable dans les manifestations communales

Vous l'avez sans doute remarqué si vous participez aux pots et autres moments de convivialité organisés par la municipalité, il n'y a plus de gobelets ni de bouteilles en plastique ou en carton dans nos manifestations.

Un lave-verres remis en service permet de ne plus utiliser que des verres ... en verre et des plats ... lavables.

À la place des bouteilles des carafes sont remplies régulièrement d'eau.

Des gestes simples pour contribuer à la réduction des déchets et pratiquer quelques économies nécessaires.



École primaire : un composteur et de la pédagogie nos enfants nous donnent des leçons !



Courant avril, un composteur, mis à disposition par la municipalité du Touvet dans la cour de récréation de l'école, a permis d'accompagner les élèves du cycle élémentaire dans l'apprentissage du traitement des déchets.

Pour permettre la continuité d'un projet initié par les professeurs des écoles Madame Fabienne Margueritat et Madame Céline Tissot depuis la rentrée 2008 autour du jardinage, le Conseil Municipal a souhaité y contribuer par l'application et les travaux pratiques. Les enfants apportent de la maison leurs déchets alimentaires et tous les jours contribuent au compost dont ils se serviront au printemps prochain pour leurs plantations.

Des ateliers, auxquels participe Cécile Bachelot, conseillère municipale déléguée à l'environnement et au développement durable, sont animés pour ces élèves par Bénédicte Flahaut et Luc Bahurel, animateurs de tri au Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Incinération des Ordures Ménagères du Moyen Grésivaudan (SICIOMG).

Des composteurs au collège la Pierre Aiguille du Touvet : des personnels du Conseil général et des adolescents prennent la relève !

Depuis le début du mois d'avril 2009, les collèges du Touvet et de Goncelin se sont engagés dans un projet initié par le SICIOMG : le compostage des déchets alimentaires des cantines scolaires.

Deux composteurs de 800 litres doivent être mis à la disposition du collège, permettant au personnel des cuisines de récupérer les épluchures et les restes de légumes et de fruits. Ce compost peut être utilisé aussi pour les espaces verts du collège et du village. Les élèves de sixième sont particulièrement impliqués dans ce projet avec les professeurs de Science de la Vie et de la Terre. Le compostage fait partie des enseignements inscrits à leur programme.

Là aussi des ateliers, auxquels participe Cécile Bachelot, sont également animés pour ces élèves par Bénédicte Flahaut et Luc Bahurel, animateurs du tri au Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Incinération des Ordures Ménagères du Moyen Grésivaudan (SICIOMG).

Deux projets qui n'auraient jamais pu être menés à bien sans le concours des services techniques de la commune : une fois encore merci aux neuf membres de cette équipe efficace.



Journée village propre

Un geste citoyen pour lutter contre des incivilités nuisibles et désagréables !

Le 25 avril 2009, c'est une trentaine d'habitants du village, enfants et adultes confondus, réunis devant la salle du Bresson, qui ont participé à un ramassage des débris abandonnés dans la plaine, le long des routes et des chemins du village.

Plusieurs équipes ont arpenté les pourtours de la zone commerciale, la plaine agricole et forestière, les alentours de la salle du Bresson et les stades, l'allée du château et le haut du Touvet.

À la fin de la matinée, de nombreux sacs-poubelles se sont ainsi entassés : une preuve s'il en était besoin de la nécessité de ce geste citoyen et de l'attention à porter collectivement à nos déchets. Un pique-nique tiré du sac a rassemblé tout le monde ; mais que tous se rassurent : loin des poubelles... Cette opération a été sponsorisée par Intermarché ; merci à sa direction. Une deuxième édition est d'ores et déjà programmée pour le printemps prochain. Alors n'hésitez pas et rendez-vous en 2010 !



LE TOUVET Village propre

Samedi 25 avril
9h00 - 12h00

La Commission Environnement et le Conseil Municipal des Enfants du Touvet vous invitent à l'opération - village propre - Plusieurs équipes arpenteront le village et la plaine afin d'y ramasser ordures et débris. Rendez-vous à 9 heures sur le parking de la salle du Bresson

Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents. Pour toute information, contactez le Maire. Merci d'être présent avec votre matériel.



Implantation des colonnes d'apport volontaire au Touvet

Vous faciliter le tri et optimiser le remplissage des containers.

La commune et le SICIOMG (Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Incinération des Ordures Ménagères du Moyen Grésivaudan) travaillent en étroite collaboration pour optimiser le recyclage du verre et du papier. En 2008, quatre sites de récupération, aux parkings de la salle du Bresson et Plaussu, place de l'Eglise et à la Frette, ont permis de collecter 96 tonnes de verre et 63 tonnes de papier. Le tableau ci-joint vous indique la répartition de l'année écoulée.

Après discussion avec le SICIOMG pour améliorer encore ces résultats et faciliter le déplacement et la tranquillité des habitants : Deux colonnes provenant du parking de la salle du Bresson ont été positionnées avenue Fernand Gras.

Lieux de collecte	Verre (tonnes/an)	Papier (tonnes/an)
Salle du Bresson	22,36	14
Parking Plaussu	22,63	13
Rue de la Piola	17,07	10
La Frette	7,87	2
Déchetterie	26,12	24

Tonnes de verre et de papier collectées par an

Les colonnes du parking Plaussu ont été déplacées pour libérer un espace à proximité de l'aire de jeu : la réalisation d'une dalle bétonnée sécurise un pourtour souvent souillé et facilite le nettoyage.

Deux colonnes sont implantées à côté de Netto, un endroit très fréquenté en bordure de route départementale.

Les colonnes de la Place de l'Eglise doivent investir l'espace du parking du cimetière.

La réimplantation des colonnes de La Frette est en cours d'étude car le tonnage annuel est faible, mais une réduction des containers peut être suffisante ? Une affaire à suivre après les comptages effectués cet été.

Chaque site de collecte doit être bientôt équipé d'une corbeille de propreté, afin que bouchons, capsules et autres débris ne se ramassent plus à la pelle.



Bilan d'une saison de chasse au Touvet



prévus pour les travaux agricoles restent fermés en l'absence d'agriculteurs. Malheureusement, les sociétaires doivent passer très souvent pour que la clôture reste étanche. Les dégâts causés aux cultures ne sont indemnisés que par la Fédération des Chasseurs de l'Isère ; en 2007-2008 la facture s'est élevée à : 222 193 €.

Les règles de la chasse au chevreuil ont permis une croissance puis une stabilisation du cheptel. Les sociétaires sont répartis par affinité en six équipes, chacune autorisée à prélever un animal qui doit être bagué dès sa capture. En 2008, le plan (4 adultes et 2 jeunes) et les règles ont été respectés.

Le lièvre qui avait disparu a été réimplanté avec succès, mais la forte diminution des pépinières risque de lui porter un coup fatal, bien que sa chasse ne soit autorisée dans l'A.C.C.A. qu'un dimanche matin par saison.

Information pratique :

La chasse est fermée au Touvet tous les vendredis, comme dans l'ensemble de l'Isère, et tous les mercredis à l'exception cette année du mercredi 11 novembre 2009.

Jean Court, Président de l'A.C.C.A.

Certaines espèces se développeraient-elles trop ?

La société de chasse du Touvet enregistre ces dernières années de nombreuses plaintes contre les dégâts des lapins : dégâts aux cultures maraîchères ; blé de l'hiver... ; dégâts sur les terrains de foot ou de rugby où l'on ne compte pas les chevilles endommagées par les trous creusés par les lapins.

Cette prolifération s'effectue principalement dans et autour de la zone artisanale du Bresson, zone en grande partie interdite à la chasse. Avec l'autorisation de la D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et la participation active d'une association créée en janvier 2009 sous l'impulsion de la Fédération des chasseurs de l'Isère, l'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) procède à la reprise des lapins au furet. Fin février, début mars, 70 adultes ont été capturés et relâchés dans des communes souhaitant réintroduire le lapin ou augmenter leur cheptel. Une diminution des reproducteurs au cours de l'hiver devrait faire chuter le nombre de lapins cet été.

Le sanglier se multiplie en Isère, en France, mais aussi en Allemagne où la population de sangliers dans Berlin intra-muros serait comprise entre 5 et 8000 !!

Durant la saison 2008-2009, 30 sangliers ont été prélevés sur la commune. Afin d'éviter les dégâts aux cultures de la plaine et les collisions nombreuses sur la R.N. 90, l'A.C.C.A. place, début mars, une clôture électrique entre la Frette et la Conche. Cette barrière s'avère efficace, à condition que les passages



Réunion de l'A.C.C.A. à La Terrasse, le 6 mars dernier

Campagne de démoustication 2009

La commune du Touvet procède, avec l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (E.I.D.), service public, à une campagne de démoustication.

Les agents de l'E.I.D. interviennent pour contrôler et traiter, le cas échéant les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à ces agents détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur.

L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement n'est pas toxique, il est effectué avec un bacille tout à fait inoffensif pour l'homme.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'E.I.D., 73310 Chindrieux, au 04 79 54 21 58.

État Civil



Naissances

Le 25 février 2009 : Mahé LAMIRAUX
Le 1er avril 2009 : Gianni BERNARDI
Le 9 avril 2009 : Emma GREENHILL
Le 25 avril 2009 : Roxane BOURGEOIS
Le 1er juin 2009 : Romane PICOT-GUERAUD

Décès

Le 26 février 2009 : Catherine ROUMEAU, veuve BERGEROLLE
Le 9 avril 2009 : Lucien ANDRIEUX
Le 10 avril 2009 : Rolande BACCARD
Le 16 avril 2009 : Hélène MOLINATTI, veuve VIRETTO-FUSERA
Le 16 avril 2009 : Paul TOURNOUD
Le 5 mai 2009 : René MANGIONE
Le 21 mai 2009 : Ilda DA RONCH, veuve AUBENAS
Le 25 mai 2009 : Marie-Rose MICOUD, veuve GOLLIARD
Le 26 mai 2009 : Irène MOLENS, veuve ANESSI
Le 2 juin 2009 : Pierrette MARTINEZ

Mariages

Le 2 mai 2009 : Andrzej WROBEL et Carole CHAMBRE
Le 16 mai 2009 : Éric BILLARD et Marie-Noëlle WAGNER
Le 6 juin 2009 : Gilles OMBRET et Corinne BEAUNE

Mise en œuvre du passeport biométrique

Attention, depuis le 14 mai, la commune du Touvet n'est plus en mesure de délivrer les passeports.

En effet, les nouveaux passeports sécurisés biométriques contiennent une photo et des empreintes digitales numérisées, et seules 2 000 communes en France et 26 communes en Isère disposent, par arrêté préfectoral, d'une station biométrique permettant de numériser la photo et les huit empreintes digitales.

Le document à remplir pour le dépôt du dossier peut toujours être retiré en mairie, en revanche, il devra être déposé, accompagné de toutes les pièces justificatives et du timbre fiscal au service état civil d'une commune disposant d'une station. Les communes équipées d'une station biométrique les plus proches sont : Allevard, Meylan, Domène, Grenoble, Saint Martin d'Hères.

Merci de votre compréhension.

Petites Annonces

Travaux de débroussaillage

Office National des Forêts

Notre commune est classée en massif forestier à risque d'incendie par arrêté préfectoral depuis 2007. Parmi les obligations associées, les riverains doivent débroussailler :

- dans un rayon de 50 m autour des constructions situées à moins de 200 m de bois ou forêts, selon zonage
- jusqu'à une profondeur de 6 m de part et d'autre de leurs voies d'accès. Débroussaillage de la totalité du terrain en zone urbaine.

En prévision de la saison estivale, les équipes de l'ONF (Office National des Forêts) sont à votre disposition pour réaliser ces travaux réglementaires, sur devis.

Contact : A. Blumet, correspondant local de l'ONF au 06 72 72 93 24

Cherche garde d'enfants

Cherche personne pour garder trois enfants (6-10 ans) au domicile des parents au Touvet, les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h45, à compter de septembre. Aide aux devoirs appréciée.
Possibilité quelques heures complémentaires de ménage.

Contact : Françoise Baud - Lavigne - 06 83 46 77 80.

Assistantes Maternelles

Vous êtes à la recherche d'une assistante maternelle ?

N'hésitez pas à contacter le Relais d'assistantes maternelles au 04 76 92 37 66, quelques assistantes maternelles ont des places disponibles.

Informations piscine

Horaires d'ouverture de la piscine de Saint-Vincent de Mercuze :

Juillet et Août : Tous les jours de 10h à 19h

Nocturne : Tous les mercredis de 20h à 23h (sauf intempéries)



Tarifs (gratuit pour les moins de 4 ans) (Règlement : les chèques vacances sont acceptés)	Enfants de 4 à 14 ans	Adultes
Carnet 10 entrées	12,00 €	24,00 €
Entrée individuelle	1,50 €	2,80 €
Abonnement mensuel	17,00 €	34,00 €
Abonnement saisonnier	27,00 €	44,00 €
Nocturne	1,00 €	2,00 €
Carte familiale (pour les habitants des communes de Saint Vincent de Mercuze et de Sainte Marie d'Alloix)	70,00 €	
Carte familiale (habitants de la Flachère, Le Touvet)	100,00 €	

Accueil des nouveaux arrivants

Le maire, Laurence Théry et le conseil municipal du Touvet sont heureux de vous rencontrer

le samedi 5 septembre

à 11h00, salle du conseil de la mairie.



Ouverture de la Bibliothèque pendant l'été

En Juillet

Les lundis de 16h30 à 18h00
Les mercredis de 9h00 à 12h00

En août

Fermeture du 1er au 24 août

Pendant les vacances scolaires chaque lecteur pourra emprunter 6 ouvrages au lieu de 4.

Bonnes Vacances !!!

Forum des associations

Samedi 5 septembre, de 14h00 à 19h00 - salle du Bresson.

Les associations présentent leurs activités, venez assister à leurs démonstrations.

- Programme de l'après-midi : présenté fin août dans le livret des associations et sur le site de la mairie www.letouvet.com
- Apéritif de clôture à 18h30



Cinéma en plein air

Samedi 5 septembre, à 20h30, près de la salle du Bresson - offert par le Contrat Temps Libre de la mairie et la CAF de Grenoble.

« **Le renard et l'enfant** »

Film de Luc Jacquet, avec Isabelle Carré, Bertille Noël-Bruneau.

Prévoir de quoi s'asseoir. Repli à la salle du Bresson en cas de pluie.

Regards sur...

Atour de graffiti
Rencontre
entre les jeunes et les anciens...

... À Saint-Jean

Macedonia
peinture

... Ensemble

Rencontre
entre artistes et amateurs

Rencontre
entre nous

Kaleidoscope

